



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE
MARDI 6 SEPTEMBRE 2022 à 18h30
Espace Maison Blanche à Châtillon
2 avenue Saint Exupéry - 92320 Châtillon

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal,
- 2) Désignation d'un-e secrétaire de séance,
- 3) Compte rendu des décisions du Président au titre de sa délégation,
- 4) Délibérations du Bureau du territoire,
- 5) Procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 30 mars 2022,

AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT

- 6) Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale du dossier de modification n° 5 du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Châtillon,
- 7) Approbation de la modification n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Châtillon,
- 8) Approbation de la modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) du Plessis-Robinson,
- 9) Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale du dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fontenay-aux-Roses,
- 10) Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Fontenay-aux-Roses,

LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL

- 11) Détermination du lieu du prochain Conseil de Territoire,

Fontenay-aux-Roses, le 30 août 2022

Le Président

Jean-Didier BERGER